

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHÔNE ALPES

Société coopérative à capital et personnel variables au capital de 70 658 20,25 €.
Siège social : 15-17, rue Paul Claudel, 38100 Grenoble.
402 121 958 R.C.S. Grenoble.

B. – États financiers consolidés.

I. – Préambule.

1. – Cadre réglementaire.

1.1. Cadre réglementaire. – L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005. Ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) permettant l'adoption de la norme 39 dans un format amendé du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005) et du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005).

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n° 2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole

1.2. Transition aux normes internationales. – Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes internationales, le Groupe Crédit Agricole applique la recommandation émise par le Comité des Régulateurs de Valeurs Mobilières (CESR) du 30 décembre 2003, et reprise par la recommandation AMF du 6 juillet 2004 sur la transition aux normes IFRS. Cette dernière recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises aux normes internationales communiquent leurs informations financières pendant la période de transition.

La date d'adoption étant le 31 décembre 2005, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter de cette date ses premiers états financiers IFRS conformément aux normes IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Par ailleurs, la date de transition aux IFRS étant le 1^{er} janvier 2004 pour l'ensemble des normes à l'exception des normes IAS 32, 39 et IFRS 4, le groupe Crédit Agricole présente des informations comparatives complètes selon les normes IAS/IFRS à compter de cette date. Il est précisé que la date de transition des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 est le 1^{er} janvier 2005.

1.3. Normes applicables et comparabilité. – Pour établir le bilan d'ouverture et les comptes annuels de l'exercice 2005, les seules règles comptables publiées au journal officiel de l'union européenne et applicables à la date de clôture ont été utilisées. En revanche, les normes et interprétations dont la date d'entrée en vigueur est postérieure à l'exercice 2005 n'ont pas été retenues.

Du fait de la mise en [U+x009c]uvre réglementaire à compter du 1^{er} janvier 2005 des normes IAS 32, 39 sur les instruments financiers et IFRS 4 sur les passifs d'assurance, les états financiers concernant l'exercice 2004 sont présentés sans intégrer les impacts de ces normes. En conséquence, les actifs et passifs relatifs à l'activité d'assurance et les instruments financiers sont comptabilisés et évalués selon les règles françaises telles que décrites dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2004. Dans ces conditions, les paragraphes 8.1.5 et 8.1.7 ci-après ne s'appliquent pas aux données relatives à l'exercice 2004.

Pour faciliter la compréhension et l'analyse des informations financières 2005, des données financières consolidées à normes constantes ont également été préparées : elles comprennent des données comparatives 2004 incorporant une simulation d'application des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces informations complémentaires ne figurent pas dans les états réglementaires.

1.4. Format de présentation des états financiers. – Le groupe Crédit agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R. 03 du 27 octobre 2004.

2. – Cadre général

2.1. Présentation juridique de l'entité. – Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège Social : 15-17, rue Paul Claudel, BP 67 38041 Grenoble Cedex 9

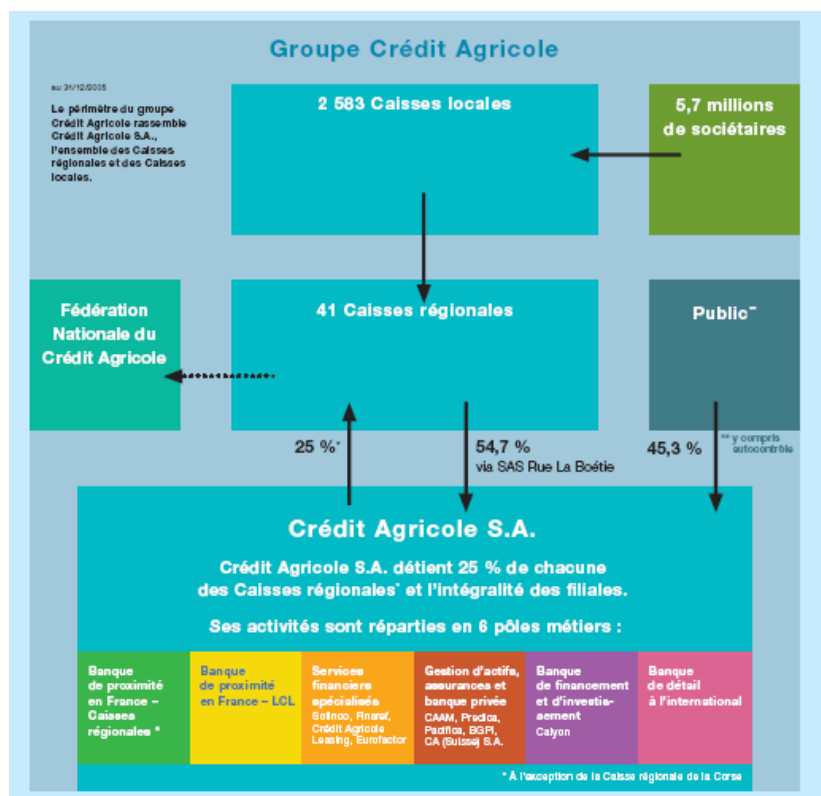
Immatriculée au RCS Grenoble n° 402 121 958 Code APE 651 D

Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole

— Un groupe bancaire d'essence mutualiste : L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives et banques régionales de plein exercice. Les caisses régionales via la SAS Rue La Boétie, contrôlent majoritairement le capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L. 511-31 et Art 512-20) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le compose, au

respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31/12/05 la part de SAS La Boétie dans Crédit Agricole S.A. est de 54,72 %.

Sont rattachées à la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, 83 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent les comptes des Caisses Locales et les comptes des filiales consolidables.

2.3. Relations internes au Crédit agricole :

2.3.1. Mécanismes financiers internes. – Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

— Comptes ordinaires des Caisses Régionales : Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et Créances sur Etablissements de Crédit » ;

— Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances – miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

— les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

— les avances pour autres prêts qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A.

sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales : Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A. : Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A. : Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

2.3.2. Autres relations internes :

— Relations avec les Caisses locales : Les Caisses locales disposent d'un capital social et de réserves. En contrepartie de ces fonds les caisses locales ont souscrit la quasi totalité des Parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Elles placent auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes leurs disponibilités soit sous forme de comptes ordinaires soit sous forme de comptes courants bloqués rémunérés aux conditions de marché.

— Relations avec les S.C.I. Hautes Faventines, Créagrisère et Vivarais : Ces S.C.I. possèdent des immeubles qui sont quasi exclusivement loués au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ou à ses filiales.

— Relations avec le GIE AMT : Le GIE AMT est une structure qui permet la mise en communs avec d'autres Caisses Régionales de Crédit Agricole, de moyens informatiques et le développement de nouvelles applications. Il facture la quote-part du coût de ses prestations suivant les clés de répartition fixées par le règlement intérieur.

II. Compte de résultat.

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/05	31/12/04 (Hors 32 & 39)
Intérêts et produits assimilés	8.8.1	371 993	350 702
Intérêts et charges assimilés	8.8.1	- 205 066	- 189 941
Commissions (produits)	8.8.2	144 547	126 754
Commissions (charges)	8.8.2	- 17 924	- 17 520
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (+/-)	8.8.3	4 211	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (+/-)	8.8.4	21 717	
Résultat sur opérations financières			12 243
Marge brute des sociétés d'assurance			0
Produits des autres activités	8.8.5	38 591	38 014
Charges des autres activités	8.8.5	- 1 520	- 994
Produit net bancaire		356 549	319 528
Charges générales d'exploitation	8.8.6 et 8.11.11	- 193 151	- 185 115
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	8.8.7	- 16 789	- 17 689
Résultat brut d'exploitation		146 609	116 454
Coût du risque	8.8.8	- 15 469	- 10 730
Résultat d'exploitation		131 140	105 724
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (+/-)		0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs (+/-)	8.8.9	926	- 354
Coûts liés au rapprochement		0	0
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
Résultat avant impôt		132 066	105 370
Impôts sur les bénéfices	8.8.11	- 37 397	- 39 965
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (+/-)		0	0
Résultat net		94 669	65 405
Intérêts minoritaires		- 1	- 1

Résultat net – part du groupe		94 670	65 406
-------------------------------	--	--------	--------

III. Bilan consolidé au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2005	31/12/2004 (Hors 32-39 & IFRS 4)
Caisse, banques centrales, C.C.P	8.10.1	114 140	108 681
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.10.2	27 039	
Instruments dérivés de couverture	8.6.2.1 8.6.4	99 480	
Actifs financiers disponibles à la vente	8.5.3.3 et 8.10.4	797 884	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8.10.5.1	651 114	722 564
Prêts et créances sur la clientèle	8.6.1,8.6.3, 8.10.5.2,8.1 0.5.3	6 744 475	6 066 074
Portefeuilles titres	8.10.7		646 917
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		33 355	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8.10.8	204 633	
Actifs d'impôts courants		0	0
Actifs d'impôts différés	8.10.10	49 024	28 080
Comptes de régularisation et actifs divers	8.10.11	163 686	191 470
Actifs non courants destinés à être cédés		0	
Placements des entreprises d'assurance			0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0
Immeubles de placement	8.10.4	856	912
Immobilisations corporelles	8.10.15	90 253	95 575
Immobilisations incorporelles	8.10.15	2 097	3 175
Ecarts d'acquisition		0	0
Total de l'actif		8 978 036	7 863 448

Passif	Notes	31/12/2005	31/12/2004 (Hors 32-39 & IFRS 4)
Banques centrales, ccp		0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.5.1	7 040	
Instruments dérivés de couverture	8.6.2.1	48 948	
Dettes envers les établissements de crédit	6.6.4 8.10.6.1	5 210 126	4 768 800
Dettes envers la clientèle	8.10.6.2	2 137 684	1 960 651
Dettes représentées par un titre	8.6.3 8.10.9	19 918	22 701
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		75 697	
Passifs d'impôts courants		1 136	45 185
Passifs d'impôts différés	8.10.10	27 756	3 295
Comptes de régularisation et passifs divers	8.10.11	106 601	99 984
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	
Provisions techniques des contrats d'assurance			0
Provisions pour risques et charges	8.10.18	54 810	50 121
Dettes subordonnées	8.10.9	117 052	118 950
Capitaux propres	6	1 171 268	793 759

Capitaux propres part du groupe	1 171 268	793 759
Capital et réserves liées	309 095	290 804
Réserves consolidées	487 993	437 550
Gains ou pertes latents ou différés	279 510	0
Résultat de l'exercice	94 670	65 406
Intérêts minoritaires	1	1
Total du passif	8 978 036	7 863 448

III. – Tableau de variation des capitaux propres.

(En milliers d'euros.)

Tableau de variation des capitaux propres	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes définitifs ou temporaires			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe
	Capital	Primes et Réserves liées au capital (1)	Elimination des titres auto détenus		Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Autres écarts liés à la mise en oeuvre des IFRS		
Capitaux propres au 31/12/03 normes françaises	100 598	190 330		369 771				60 163	720 862
Changement de méthodes comptables				- 3 415					- 3 415
Incidence de l'adoption des normes IFRS (hors 32 & 39 et IFRS 4)			- 223	20 328					20 105
Capitaux propres au 1er janvier 2004	100 598	190 330	- 223	386 684	0	0	0	60 163	737 552
Variation de capital	- 124								- 124
Variation des titres auto-détenus			- 4						- 4
Dividendes versés en 2004				- 9 070					- 9 070
Résultat N-1				60 163				- 60 163	0
Résultat 31 décembre 2004								65 406	65 406
Restructuration des lignes métier du groupe									0
Autres variations									0
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors normes 32 & 39 et IFRS 4)	100 474	190 330	- 227	437 777	0	0	0	65 406	793 760
Changement de méthode comptable net d'impôt différé				- 2 903					- 2 903
Incidence de l'adoption des normes IFRS (32,39 & IFRS 4)				- 4 713		228 010	1 041	2 206	226 544
Capitaux propres au 1er janvier 2005	100 474	190 330	- 227	430 161	0	228 010	1 041	67 612	1 017 401
Variation de capital	18 484								18 484
Variation des titres auto-détenus			34						34
Dividendes versés en 2005				- 12 001					- 12 001
Résultat N-1				67 612				- 67 612	0
Résultat 31 décembre 2005								94 670	94 670
Restructuration des lignes métier du groupe									0
Variation d'évaluation des AFS						50 459			50 459
Dividendes reçus				2 221					2 221
Autres variations									0
Capitaux propres au 31 décembre 2005	118 958	190 330	- 193	487 993	0	278 469	1 041	94 670	1 171 268

V. – Tableau des flux de trésorerie.

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placement détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie	2005	2004 Hors 32-39
Résultat avant impôts	132 067	105 370
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (+/-)	9 881	10 435
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations (+/-)	0	0
Dotations nettes aux provisions (+/-)	- 10 814	- 13 309
Dépréciations durables (+/-)	542	- 1 213
Perte nette/gain net des activités d'investissement (+/-)	- 518	1 790
(Produits)/charges des activités de financement (+/-)	5 835	6 119
Autres mouvements (+/-)	12 833	9 491
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	17 759	13 313
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (+/-)	481 539	509 113
Flux liés aux opérations avec la clientèle (+/-)	- 502 996	- 365 191
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (+/-)	- 38 197	- 6 632
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs disponibles à la vente (+/-)	1 821	- 27 182
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus jusqu'à l'échéance (+/-)	- 37 189	- 42 256
Flux liés aux autres opérations affectant des immeubles de placement (+/-)	1	3
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers (+/-)	7 600	46 641
Impôts versés corrigés de la charge d'impôts de l'exercice	- 53 278	- 55 380
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 140 699	59 116
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (a)	9 127	177 799
Flux liés aux participations (+/-)	- 27 740	- 7 226
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (+/-)	- 2 501	- 10 536
Total flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (b)	- 30 241	- 17 762
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (+/-)	8 722	- 9 169
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (+/-)	- 1 623	- 2 375
Dettes rattachées et charges d'intérêts (+/-)	- 6 110	- 6 015
Total flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (c)	989	- 17 559
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)	0	0
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a + b + c + d)	- 20 125	142 478
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	321 970	179 492
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	108 681	116 079
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	213 289	63 413
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	301 845	321 970
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	114 140	108 681
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	187 705	213 289
Variation de la trésorerie nette	- 20 125	142 478

VI. – Annexe aux états financiers consolidés.

Note 1. – Principes et méthodes comptables.

Note 1.1. Règles spécifiques de première application (IFRS 1). – La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Par principe, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par le Groupe Crédit Agricole concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

— Regroupements d'entreprises : le Groupe Crédit Agricole conserve le traitement appliqué dans les comptes publiés conformément aux normes françaises, aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation ;

— Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût ;

— Le Groupe Crédit Agricole a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations ;

— Avantages au personnel : l'option permettant la constatation immédiate des écarts actuariels n'a pas été retenue par le groupe Crédit Agricole ;

— Ecarts de conversion cumulés : Crédit Agricole S.A. a choisi de considérer qu'à la date de transition, le montant cumulé des écarts de conversion est nul pour toutes ses activités à l'étranger. En conséquence, seuls les écarts de conversion postérieurs à la date de transition, qui seront classés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21, seront pris en compte dans la détermination du résultat de cession ultérieur des activités concernées ;

— Instruments financiers hybrides : Dans le cas d'émissions d'instruments financiers ayant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, une entité peut ne pas identifier séparément les valeurs d'origine des deux composants si la partie dette est nulle à la date de transition. Le groupe Crédit Agricole a retenu cette option qui n'a pas de conséquence significative sur le bilan d'ouverture ;

— Désignation d'instruments financiers précédemment comptabilisés (dans un autre référentiel) : une entité présentant ses premiers états financiers IFRS est autorisée, au début de sa première période de publication IFRS, à désigner à cette même date, à la juste valeur tout actif ou passif financier qui remplit les conditions d'une telle désignation conformément aux dispositions de la norme IAS 39 amendée. Le groupe Crédit Agricole applique cette exception prévue par l'IFRS 1 ;

— Actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises : ces dispositions traitent des impacts de la date de transition aux IFRS au sein d'un groupe, pour le cas où une filiale adopte les IFRS, soit antérieurement, soit postérieurement, à la date d'adoption choisie par la maison mère. Au sein du groupe Crédit Agricole, l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation produit des comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2005 ;

— Contrats d'assurance : un premier adoptant peut appliquer antérieurement au 1^{er} janvier 2005 les dispositions transitoires de la norme IFRS 4. Le groupe Crédit Agricole n'a pas retenu cette option et applique la norme IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2005 ;

— Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle : Le groupe Crédit Agricole n'a pas choisi d'appliquer rétrospectivement au 1^{er} janvier 2005 l'interprétation IFRIC 1 sur la norme IFRS 5 ;

— Contrats de location simple et de location financière : un premier adoptant peut déterminer si un accord conclu antérieurement et existant à la date de transition aux IFRS contient un contrat de location au sens de la norme IAS 17. Ces dispositions transitoires prévues par l'IFRIC 4 n'ont pas été retenues par le groupe Crédit Agricole ;

— Evaluation à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale : selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Dans le cas contraire, ces marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement. Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer rétroactivement ces dispositions à tous les contrats en cours au 1^{er} janvier 2005. Précisions sur les impacts qui modifient les capitaux propres à l'ouverture :

— Toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est constitutive de capitaux propres non recyclables. Exemple : FRBG et provisions générales non reconnus, valorisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture ;

— Toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est constitutive de capitaux propres à caractère variable. Exemple : réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente », valorisation des dérivés en couverture de flux de trésorerie ;

— Tout résultat qui aurait dû être différé si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées est constitutif de capitaux propres à caractère amortissable. Exemple : étalement de certaines commissions.

Note 1.2. Le traitement des immobilisations (IAS 16,36,38,40). – Le Groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition diminués de leur dépréciation éventuelle.

Les immeubles de placement et d'exploitation et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	3 à 7 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Les avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Note 1.3.1. Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies. – Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique depuis le 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R. 01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, engagements externalisés auprès d'un organisme spécialisé.

Trois fonds rentrent dans les engagements en matière de retraite et indemnités de fin de carrière et sont couverts auprès de la compagnie d'assurance PREDICA par des contrats d'assurances éligibles.

— L'IFC couvre les indemnités de fin de carrière dont la Caisse régionale est redevable à l'égard de ses salariés à l'occasion de leur départ en retraite.

— Le régime de retraite complémentaire des Cadres de Direction. Sont éligibles les cadres de Direction régis par la convention collective des Directeurs Généraux, Directeurs généraux adjoints, sous directeurs.

— Le régime de retraite complémentaire des Présidents des Caisses régionales.

A ce titre, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le groupe Crédit Agricole n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

— la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

— diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Note 1.3.2. Plans de retraite – régimes à cotisations définies. – Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Note 1.4. Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2). – Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concernée par ce type d'avantages

Note 1.5. Les instruments financiers (IAS 32 et 39). – Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2005 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'a pas utilisé pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers au 31 décembre 2005.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

Note 1.5.1. Les titres :

Note 1.5.1.1. Classification des titres à l'actif. – Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances.

Note 1.5.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option. – Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend Ides titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs ou de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Note 1.5.1.1.2. Placements détenus jusqu'à l'échéance. – La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

— ceux que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

— Ceux que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a désignés comme des actifs disponibles à la vente,

— Ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance ;

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

— la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;

— la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif) ;

— la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
— si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).
La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.
Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés au coût amorti. Les éventuelles primes et décotes sont amorties selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel). Au 31 décembre 2005 la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes continue d'appliquer l'amortissement linéaire des primes et décotes ; l'application du taux d'intérêt effectif n'aurait pas eu d'impact significatif.
En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

Note 1.5.1.1.3. Titres du portefeuille « Prêts et créances ». – La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés au coût amorti corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en actualisation des flux futurs au taux effectif d'origine.

Note 1.5.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente. – La catégorie Disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en "Disponibles à la vente" sont les suivants :

— les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;

— Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

— En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise est comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables.

Note 1.5.1.2. Evaluation des titres. – La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponible à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

Note 1.5.1.3. Dépréciation. – Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative et durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Note 1.5.1.4. Date d'enregistrement. – Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation

Note 1.5.1.5. Titres au Passif (IAS 32) :

Note 1.5.1.5.1 Distinction dettes – capitaux propres. – Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

— De remettre des liquidités ou un autre actif financier ;

— D'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables,

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Note 1.5.1.5.2. Rachat d'actions propres. – Les CCI propres rachetés par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Ils ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Note 1.5.2. L'activité de crédit. – Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, groupe Crédit Agricole, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses Régionales ne représentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts primaires distribués par les Caisses Régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisses Régionales.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS, le groupe Crédit Agricole a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

— Créances dépréciées : conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

— les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

— les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises.

— Créances douteuses : ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

– lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;

– lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

– s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

— Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises ;

— Créances douteuses compromises : ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux ;

— Provisionnement du risque de crédit sur base individuelle : dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

— Traitement des décotes et dépréciations : la décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

— Provisionnement du risque de crédit sur base collective : le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a également constaté à l'actif de son bilan des provisions sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

Par rapport aux principes exposés ci-dessus la Caisse régionale apporte 3 précisions qui concernent l'activité crédit.

— Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a procédé à aucun retraitement lié au TIE. Après analyse, les produits et coûts de transaction des crédits ne sont pas significatifs et ne sont donc pas étalés sur la durée de vie des prêts considérés.

— Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes calcule la décote sur les prêts restructurés par comparaison aux taux de marché et non par rapport au taux d'intérêt initial du crédit que jusqu'à présent elle ne conserve pas dans ses fichiers. Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

— Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne distingue pas les dépôts à vue compromis parmi les dépôts à vue douteux.

Note 1.5.3. Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20). – Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Note 1.5.4. Les passifs financiers. – La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

— Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.

— Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 1.5.5. Les produits de la collecte. – Compte tenu des caractéristiques des produits de collecte dans le groupe Crédit Agricole, ils sont comptabilisés dans la catégorie des « Autres passifs ».

L'évaluation initiale est donc faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par définition à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée à la note 1.8.

Note 1.5.6. Les instruments dérivés. – Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

— La comptabilité de couverture : la couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier. La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers établis en encours moyen. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de Juste Valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le Groupe Crédit Agricole privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'Union Européenne.

— Dérivés incorporés : un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

— Prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés : selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Cette condition est respectée lorsque ces instruments sont évalués en fonction de cours constatés sur un marché actif, ou en fonction de modèles internes « standards » utilisant des données de marché « observables ». Dans le cas contraire ces marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement. Lorsque les données de marché deviennent « observables » et que les modèles deviennent « standards », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer ces dispositions en retraçant de façon rétroactive tous les contrats en stock au 1^{er} janvier 2005.

Note 1.5.7. Garanties financières et engagements de financement. — Les garanties financières répondent à la définition d'un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces garanties financières, en application de la norme IFRS 4, restent évaluées conformément aux normes françaises, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Ces garanties font donc l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas que la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Note 1.5.8. Décomptabilisation des instruments financiers. — Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires finaux, et ;
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés ;

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Note 1.6. Les impôts différés. — Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Note 1.7. Les activités d'assurance (IFRS 4). — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités.

Note 1.8. Les provisions pour risques et charges (IAS 37 ,19). — Le groupe Crédit Agricole a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et,

d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005.

Note 1.9. Les contrats de location (IAS 17). — Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

— constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

— décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

— constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

— l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,

— la valeur nette comptable des immobilisations louées,

— la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

Note 1.10. Les opérations en devises (IAS 21). — En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

— sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

— les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

— les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

— les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

— en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

— en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Note 2. — Les principes et méthode de consolidation (IAS 27, 28, 31).

Note 2.1. Périmètre de consolidation. — Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

— le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;

— la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.

Note 2.2. La consolidation des Caisses régionales. — Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. La maison-mère conventionnelle est constituée du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Note 2.3. Les notions de contrôle. — Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle la Caisse régionale Sud Rhône Alpes est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

— La consolidation des entités ad hoc : le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné ;

— Les exclusions du périmètre de consolidation : une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés. Ceux-ci sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Note 2.4. Les méthodes de consolidation. — Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

— L'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes ;

— L'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes ;

— La mise en équivalence, pour les entités sous influence notable ou pour les entités sous contrôle conjoint. Lorsqu'une entité sous contrôle conjoint est mise en équivalence, l'information est communiquée en annexe.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Note 2.5. Retraitements et éliminations. — Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

Note 2.6. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21). — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de filiale étrangère.

Note 2.7. Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3). — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concernée par ce type d'opérations en 2005.

Note 3. — Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2005 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les résultats réels peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Il arrive cependant que des marges constatées à l'origine sur certains produits structurés et instruments financiers complexes soient établies à partir de modèles internes utilisant des données de marché non « observables ». Dans ce cas particulier, les marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement, puis, lorsque les données deviennent observables et que les modèles se standardisent, la marge résiduelle est constatée en résultat.

— Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Les plans de paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée au paragraphe « paiements à base d'actions »

— Les moins-values durables.

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) qui peuvent soit évoluer, soit se révéler inexacts lors des exercices ultérieurs.

— Provisions pour créances irrécouvrables.

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

Une provision collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais peut également faire appel au jugement expérimenté de la direction.

— Provisions pour risques et charges : l'évaluation d'autres provisions pour risques et charges peuvent également faire l'objet d'estimations. Il en est ainsi de la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la direction.

— Dépréciation des écarts d'acquisition : les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dévaluation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

— Constatation d'actif d'impôt différé : un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Note 4. — Impacts de la conversion aux normes IAS / IFRS.

Note 4.1. Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS au 31/12/2004 (hors normes IAS 32, 39 et IFRS 4) :

En milliers d'euros	Normes Françaises 31/12/2004	Reclassements IFRS	Impacts résultats	Normes IFRS 31/12/04 (hors IAS32, 39)
Produit net bancaire	319 908	- 693	43	319 258
Charges générales d'exploitation (-)	- 185 538		423	- 185 115
Dotation/reprise sur amortissement et provisions des immobilisations d'exploitation (+/-)	- 17 689			- 17 689
Résultat brut d'exploitation	116 681	- 693	466	116 454
Coût du risque (-)	- 11 078	348		- 10 730
Résultat d'exploitation	105 603	- 345	466	105 724
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence (+/-)				0
Gains ou pertes sur autres actifs (+/-)	- 1 044	690		- 354
Coûts liés au rapprochement				0
Résultat exceptionnel	466		- 466	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux	345	- 345		0
Résultat avant impôts	105 370	0	0	105 370
Impôt sur le résultat	- 39 729		- 236	- 39 965
Résultat net de l'exercice	65 641	0	- 236	65 405
Intérêts minoritaires (+/-)	- 1			- 1
Résultat net – part du groupe	65 642	0	- 236	65 406

Le résultat de -236 k € correspond à la variation de l'impôt différé calculé sur la provision épargne logement

Note 4.2. Impacts sur les Capitaux propres part du groupe hors normes IAS 32, 39 et IFRS 4 au 01 janvier 2004 :

Impacts sur Capitaux Propres Non Recyclables	20 105
FRBG & Provisions pour risques et charges (IAS 30, 37)	10 660
Badwill et Goodwill (IFRS 3)	0
Impôts différés (IAS 12)	9 668
Actions Propres (IFRS 2)	- 223
Subventions (IAS 20)	0
Autres	0

Impacts sur Capitaux Propres Variables	0
Impacts sur Capitaux Propres Amortissables	0
Commissions (IAS 18)	0
Autres impacts	0
Quote part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	0
Impacts IAS/IFRS hors normes 32, 39 & IFRS 4 au 01/01/04	20 105

Les impacts au 01.01 2004 correspondent :

— au reclassement de FRBG en capitaux propres qui n'ont pu être justifiés au sens des normes IFRS ;

— aux impôts différés calculés sur les FRBG reclassés en risque et charges et notamment la provision Epargne Logement et une partie de la provision pour risques opérationnels.

La seule différence avec le même tableau publié en septembre 2005 provient de l'annulation des actions propres (223 milliers d'euros).

Note 4.3. Impacts des IAS 32 et 39 sur les capitaux propres part du groupe au 01 janvier 2005 :

Impacts sur capitaux propres non recyclables	3 247
FRBG & Provisions pour risques et charges (IAS 39)	0
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39)	4 583
Réévaluation des dérivés (IAS 39)	- 5 228
Couverture de juste valeur (IAS 39)	1 690
Impôts différés (IAS 12)	0
Actions propres et stocks options (IFRS 2 – IAS 32)	- 4
Autres	2 206
Impacts sur Capitaux Propres Variables	228 010
Titres disponibles à la vente (IAS 39)	228 010
Micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Macro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Impacts sur Capitaux Propres Amortissables	- 4 713
Day one profit (IAS 39)	0
Commissions (IAS 39)	0
Provisions sur risque de crédit – nets d'ID	- 4 713
Autres impacts	0
Quote part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	0
Impacts IAS/IFRS des normes 32, 39 & IFRS 4 au 01/01/05 (nets d'impôts)	226 544

Note 4.4. Transition du bilan au 31 décembre 2004 et au 01 janvier 2005 :

Actif (En milliers d'euros)	31/12/04 Normes françaises	Transition aux normes IAS/IFRS hors normes 32, 39		31/12/04 Normes IAS/IFRS Hors IAS 32, 39	Transition aux normes IAS/IFRS des normes 32, 39		01/01/2005 référentiel IAS/IFRSy compris 32- 39
		Reclas- sements IFRS	Impacts IFRS		Reclas- sements IFRS	Impacts IFRS	
Caisses, Banques centrales, CCP	108 681			108 681			108 681
Actifs financiers à la juste valeur par résultat					952	6 178	7 130
Instruments dérivés de couverture					1 952	70 820	72 772
Actifs financiers disponibles à la vente					479 413	235 790	715 203
Prêts et créances sur établissements de crédit	719 768	2 796		722 564			722 564
Opérations internes au Crédit agricole							
Prêts et créances sur la clientèle	6 042 083	23 991		6 066 074		- 5 020	6 061 054
Opérations de crédit bail internes au Crédit agricole							
Portefeuille Titres	337 972	308 945		646 917	- 646 917		

Effets publics et valeurs assimilées							
Opérations sur titres							
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						17 703	17 703
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					166 548		166 548
Actifs d'impôts courant							
Actifs d'impôts différés		18 416	9 668	28 080		14 984	43 064
Actifs non courants destinés à être cédés							
Placement des entreprises d'assurance							
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	341 119	- 341 119					
Titres mis en équivalence							
Immeubles de placement		912		912			912
Immobilisations corporelles et incorporelles	99 661	- 912		98 750			98 750
Ecart d'acquisition							
Comptes de régularisation et actifs divers	206 827	- 15 359		191 470	- 1 952	- 667	188 851
Total	7 856 111	- 2 330	9 668	7 863 448	- 4	339 788	8 203 232

Passif (En milliers d'euros)	31/12/2004 Normes françaises	Transition aux normes IAS/IFRS (hors normes 32, 39)		31/12/2004 Normes IAS/IFRS Hors IAS 32, 39	Transition aux normes IAS/IFRS (des normes 32, 39)		01/01/05 référentiel IAS/IFRS y compris 32- 39
		Reclas- sements IFRS	Impacts IFRS		Reclas- sements IFRS	Impacts IFRS	
Caisses, Banques centrales, CCP							
Passifs à la juste valeur par résultat						5 671	5 671
Instruments dérivés de couverture					8 383	24 547	32 930
Dettes envers les établissements de crédit	4 768 800			4 768 800			4 768 800
Opérations internes au Crédit agricole							
Comptes créditeurs de la clientèle	1 960 804	- 153		1 960 651			1 960 651
Dettes représentées par un titre	22 701			22 701			22 701
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						66 000	66 000
Passifs d'impôt courant		45 185		45 185			45 185
Passifs d'impôt différé		3 059	236	3 295		17 121	20 416
Comptes de régularisation et passifs divers	145 016	- 45 032		99 984	- 8 383	- 91	91 510
Provisions techniques des contrats d'assurance							
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés							
Provisions pour risque et charges	28 352	21 769		50 121			50 121
Dettes subordonnées	118 950			118 950			118 950
Fonds pour risques bancaires généraux	37 592	- 26 932	- 10 660	0			
Capitaux propres part du groupe	773 895		20 105	793 760		226 544	1 020 304
Résultat de la période	65 642		- 236	65 406		2 206	67 612
Réserves consolidées	417 449	- 227	20 328	437 777	- 4	224 338	339 792
Intérêts minoritaires		1		1			1
Total	7 856 110	- 2 331	9 681	7 863 447	- 4	339 792	8 203 239

Ces deux tableaux ont pour objet de faire apparaître la transition des comptes consolidés normes françaises au 31/12/2004,

— vers les comptes consolidés hors normes 32 et 39 et IFRS 4 ;

— et vers les comptes consolidés au 1/01/2005 y compris les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4.

Les normes 32 et 39 concernent les instruments financiers, essentiellement les titres et les instruments dérivés. La norme IFRS 4 concerne les activités d'assurance. La Caisse régionale Sud Rhône Alpes n'est pas concernée par cette norme.

Le Groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer ces dispositions en retraitant de façon rétroactive tous les contrats en stock au 1^{er} janvier 2005.

A partir du bilan consolidé normes françaises tel qu'il a été publié au 31/12/04, nous passons par un bilan intermédiaire au 31/12/2004 formaté selon les normes IAS/IFRS mais en excluant les normes 32,39, et IFRS 4, c'est à dire essentiellement celles qui s'appliquent aux instruments financiers. Ce bilan intermédiaire permet de reclasser les FRBG et provisions passives non reconnues en IFRS et de constater un impôt différé actif sur ces provisions (risques opérationnels et épargne logement).

Puis nous arrivons au bilan IFRS/IAS au 01/01/2005 qui inclut les mises en formes spécifiques aux nouvelles normes, et les impacts financiers.

— Actif : les actifs financiers à la juste valeur par résultat concernent essentiellement les swaps de macro et micro couverture pour 4 662 k €, et les titres hybrides pour 2 363 k €.

Les instruments dérivés de couverture concernent les swaps réévalués à la juste valeur pour 70 820 k € ainsi que le reclassement de l'étalement de la soule pour 1 952 k €.

Les actifs financiers disponibles à la vente concernent les titres de placement (venant du portefeuille titres) et les titres de participation (venant des Titres de participation et autres titres détenus à long terme). En normes IAS, ces titres sont réévalués à la juste valeur d'où un impact de 235 790 k €. Les 2 796 k € imputés sur les prêts et créances sur établissements de crédit correspondent aux TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée) déclassés du portefeuille titres en normes françaises.

Les 1 930 k € des prêts et créances sur la clientèle correspondent à des prêts micro-couverts.

Le portefeuille titres a été entièrement reclassé selon l'origine des titres, en actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour l'essentiel, et marginalement en actifs financiers à la juste valeur par résultat pour les titres hybrides et prêts et créances pour les TSDI.

L'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux provient de la réévaluation à la juste valeur des passifs macro-couverts.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres d'investissement en provenance du portefeuille titres.

Les différents reclassements et ajustements de juste valeur donnent lieu à un montant d'impôts différés actif de 40 835 k €.

— Passif : les passifs à la juste valeur par résultat enregistrent les instruments dérivés de transaction, c'est à dire les instruments financiers qui ne sont pas considérés comme des instruments de couverture.

Les instruments dérivés de couverture enregistrent la valorisation en juste valeur des swaps de macro et micro couverture.

L'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux constatent la réévaluation à la juste valeur des passifs micro-couverts (comptes à vue de la clientèle).

Les différents reclassements et ajustements de juste valeur donnent lieu à un montant d'impôts différés passif de 20 416 k €.

L'augmentation des capitaux propres *part du groupe* provient essentiellement de la juste valeur des titres (actifs financiers disponibles à la vente).

Note 5. — Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

Note 5.1. Evolutions du périmètre. — Néant.

Note 5.2. Regroupements d'entreprises au cours de l'exercice. — Néant.

Note 5.3. Participations.

Note 5.3.1. Participations dans les entreprises mises en équivalence. — Néant.

Note 5.3.2. Les fonds dédiés. — Néant.

Note 5.3.3. Les participations non consolidées :

(En milliers d'euros)	31/12/05		31/12/04 Hors 32-39 et IFRS 4	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS rue de la Boétie	565 593	2,94	279 055	2,94
Sas sacam développement	22 578	2,95	22 477	2,95
Snc ca titres	1 483	2,55	1 483	2,55
Sa defitech	940	33,34	867	33,34
Sas sacam fireca	1 418	2,79	1 480	2,79
Sas monecam finance	1 026	34	901	34
Autres participations	13 803		5 702	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	606 841		311 965	

Note 5.3.4. Les écarts d'acquisition. — La Caisse régionale Sud Rhône Alpes n'est pas concernée par les écarts d'acquisition.

Note 6. — La gestion des risques financiers et politique de couverture.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes met en [U+x009c]uvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les risques concentrés sur des activités économiques sont suivis de façon spécifique. Le Conseil d'Administration examine chaque année les risques filières auxquels la Caisse régionale est exposée.

En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit les plus importants sur des contreparties, bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour chaque facteur de risque mentionné ci-dessus, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour chacun des facteurs de risque identifié, il existe un dispositif de limites qui comporte :

— des limites globales, formalisées sous la forme d'une politique « Risques », de règles de division des risques, d'engagements par facteur de risque de marché, etc. Ces limites, établies en référence aux fonds propres, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.

— Des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes mesure les catégories de risques identifiés de manière précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agréant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées, d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue périodique trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles » et par une révision au moins annuelle de tous les autres. Ces revues sont effectuées en fonction des niveaux d'engagement et des risques identifiés (avérés ou non) soit par des instances associant la Direction Générale soit par les services spécialisés de la Caisse régionale. La correcte classification des créances fait l'objet d'un réexamen trimestriel, au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est appréciée à intervalles réguliers par le Comité des risques trimestriel. Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Comité des risques trimestriel (revue des risques significatifs ou sensibles, en présence de la Direction Générale) et pour les dépassements de limites au comité de surveillance des risques en présence d'Administrateurs représentant le conseil.

6.1. Risque de crédit et de contrepartie. — Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées une Caisse régionale, présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.

Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale (jusqu'à 50 % maximum).

La Caisse régionale détermine pour une période de 6 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. En 2001 la Caisse régionale Sud Rhône Alpes a opté pour les couvertures suivantes

— un premier seuil de 9,75 M € à partir duquel la couverture est de 25 % des engagements pour une cotisation réduite de moitié à la cotisation normale ;

— un second seuil de 13 M € au delà duquel la couverture est de 50 % pour une cotisation normale.

En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de la garantie accordée par Foncaris de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Le total des prêts éligibles à Foncaris s'élève à 241 167 milliers d'euros pour un garantie de 102 061 milliers d'euros.

En 2005 malgré un contexte toujours difficile la Caisse régionale a poursuivi sa politique de maîtrise des risques.

Des comités de risques mensuels et trimestriels sont en place depuis plusieurs années et procèdent à des revues de dossiers CDL permettant d'adapter les niveaux de provisionnement en fonction de l'évolution du risque.

L'ensemble de la politique crédit et de surveillance des risques fait l'objet chaque année d'une présentation au Conseil d'Administration. Cette présentation a eu lieu le 29 avril 2005. Les différentes filières économiques font également l'objet de présentations régulières devant le Conseil d'Administration.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

— Concentrations par agents économiques : Prêts et créances sur la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/05						31/12/04 Hors 32-39					
	Encours bruts	dont Encours douteux	Provisions/encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions/encours douteux compromis	Total	Encours bruts	dont Encours douteux	Provisions/encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions/encours douteux compromis	Total
Parti-culiers et profes-sionnels	4 923 539	46 770	24 950	28 409	21 917	4 876 672	4 394 799	99 812	69 317	41 811	36 696	4 288 786
Institu-tions finan-cières	16 118	0	0	0	0	16 118	16	16	4	0	0	12
Entre-prises	923 580	31 602	24 305	9 216	8 578	890 697	895 522	64 076	48 637	15 351	13 816	846 885
Collec-tivités publi-ques	912 194	1 190	13	24	24	912 157	830 183	1 347	538	25	25	829 620
Autres	35 006	86	62	40	37	34 907	64 341	317	291	237	237	64 050
Total	6 810 437	79 648	49 330	37 689	30 556	6 730 551	6 184 861	165 568	118 787	57 424	50 774	6 066 074
Y compris. créances rat-tachées						29 853						
Provi-sions col-lectives						15 929						
Valeurs nettes au bilan						6 744 475						6 066 074

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 Hors 32-39 et IFRS 4
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
Particuliers et professionnels	550 352	452 962
Sociétés financières	0	0
Entreprises	446 248	423 716
Collectivités publiques	116 543	205 240

Autres agents économiques	1 702	2 818
Total	1 114 845	1 084 736
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
Particuliers et professionnels	90 511	116 351
Sociétés financières	0	0
Entreprises	296 435	221 225
Collectivités publiques	3 113	4 142
Autres agents économiques	760	785
Total	390 819	342 503

Dettes envers la clientèle -Par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 Hors 32-39 et IFRS 4
État, collectivités publiques	4 720	1 249
Institutions financières	1 994	5 889
Particuliers et professionnels	1 606 530	1 477 003
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	523 558	475 294
Total	2 136 802	1 959 435
Dettes rattachées	882	1 216
Valeur au bilan	2 137 684	1 960 651

— Concentrations par zone géographique :

Prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/05			31/12/04 Hors 32-39 et IFRS 4			
	Encours brut	Dont encours douteux	Total	Encours brut	Dont encours douteux	Dont provisions sur encours douteux	Total
Nature Total :							
France(y compris DOM-TOM)	643 862		643 862	711 778			711 778
Autres pays de l'U E							
Autres pays d'Europe							
Amérique du Nord							
Amériques Centrale et du Sud							
Afrique et Moyen Orient							
Asie et Océanie (hors Japon)							
Japon							
Total	643 862		643 862	711 778			711 778
Créances rattachées nettes			7 252				10 786
Provisions collectives							
Valeurs nettes au bilan			651 114				722 564

Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/05						31/12/04 Hors 32-39 et IFRS 4					
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Provisions / encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total	Encours bruts	Dont Encours douteux	Provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 810 437	79 648	49 330	37 689	30 556	6 730 551	6 184 861	165 558	118 787	57 424	50 774	6 071 237

Autres pays de l'UE												
Autres pays d'Europe												
Amérique du Nord												
Amériques Centrale et du Sud												
Afrique et Moyen Orient												
Asie et Océanie (hors Japon)												
Japon												
Total	6 810 437	79 648	49 330	37 689	30 556	6 730 551	6 184 861	165 558	118 787	57 424	50 774	6 066 074
Créances rattachées nettes						29 853						
Provisions collectives						15 929						
Valeurs nettes au bilan						6 744 475						6 066 074

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 Hors 32-39 et IFRS 4
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	1 114 845	1 084 736
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	1 114 845	1 084 736
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	390 819	342 503
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	390 819	342 503

Dettes envers la clientèle – Par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 Hors 32-39 et IFRS 4
France (y compris DOM-TOM)	2 136 802	1 959 435
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	2 136 802	1 959 435
Dettes rattachées	882	1 216
Valeur au bilan	2 137 684	1 960 651

Note 6.2. Risque de marchés. — Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

— Risque de transformation : le coefficient de transformation rapporte la durée des emplois et des ressources du bilan. Tenant compte de notre organisation financière interne, il s'élève, à fin décembre 2005, à 102.50 % contre 97.9 % en décembre 2004.

— Risque de taux : ce risque est mesuré trimestriellement et a fait l'objet de 2 présentations au Conseil d'Administration. L'outil de mesure utilisé par la Caisse régionale a été développé par Crédit Agricole S.A.

La politique de couverture menée depuis plusieurs années par la Caisse régionale, a continué à porter ses fruits en 2005, dans un contexte de stabilisation des taux variables à un niveau historiquement bas.

— Risque de marché : la Caisse régionale n'atteint pas le seuil d'assujettissement à la réglementation relative à la surveillance des risques de marché. Le suivi est cependant effectué semestriellement et la Caisse régionale simule régulièrement des scénarii dits « catastrophes » sur le risque de taux ainsi que sur notre excédent de fonds propres. Les résultats sont présentés au Conseil d'Administration.

Note 6.2.1. Risques de taux. — Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	31/12/05			31/12/04 hors 32-39 et IFRS 4		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
Eur :						
Taux fixe		113 431			115 055	
Taux variable						
Autres devises de l'UE						
Taux fixe						
Taux variable						
Usd :						
Taux fixe						
Taux variable						
Jpy :						
Taux fixe						
Taux variable						
Autres devises :						
Taux fixe						
Taux variable						
Total		113 431			115 055	

Total en principal, hors dettes rattachées.

— Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/05						Total encours notionnel
	Opérations sur marchés Organisés			Opérations de gré à gré			
	<1an	>1an et ≤5ans	> 5 ans	<1an	>1an et ≤5ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				347 430	781 159	198 753	1 327 342
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				346 858	780 071	166 285	1 293 214
Options de taux							
Caps-floors-collars				572	1 088	32 468	34 128
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or :							
Opérations fermes de change							
Options de change				93 478			93 478
Autres instruments :							
Dérivés sur actions & indices boursiers							

Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres							
Sous total				440 908	781 159	198 753	1 420 820
Opérations de change à terme				14 870			14 870
Valeurs nettes au bilan				455 778	781 159	198 753	1 435 690

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.
NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

(En milliers d'euros)	31/12/05						Total encours notionnel
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	<1an	>1an et ≤5ans	> 5 ans	<1an	>1an et ≤5ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt :							
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				262 054	875 259	312 119	1 449 432
Options de taux							
Caps-floors-collars				19 110	8 451	16 558	44 149
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or :							
Opérations fermes de change							
Options de change				12 898			12 898
Autres instruments :							
Dérivés sur actions & indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres							
Sous total				294 062	883 710	328 707	1 506 479
Opérations de change à terme				31 911			31 911
Valeurs nettes au bilan				325 973	883 710	328 707	1 538 390

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.
NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

Note 6.2.2. Risque de change. — Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de risque.

Note 6.2.3. Risque de prix. — Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de risque.

Risque de liquidité et de financement

Note 6.3. — Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

— le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;

— L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;

— L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Suite à la réforme financière interne au groupe Crédit Agricole donnant plus d'autonomie aux Caisses Régionales, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique une politique conduisant à rechercher le niveau de refinancement de ses réalisations de crédit maximum auprès de Crédit Agricole SA.

Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée restant à courir :

(En milliers d'euros)	31/12/05					31/12/04 Hors 32-39				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit autres que CA			0	2 157	8 315	78	107 314	231 435	2 157	709 552
Prêts et créances émis sur le réseau	6 158	0	160 250	84 534	635 547	286 350			84 453	
	260 337	130 426								
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont crédit bail)	608 011	1 013 864	2 480 541	2 708 021	6 810 437	977 261	839 362	2 192 128	2 119 170	6 127 921
Total	874 506	1 144 290	2 640 791	2 794 712	7 454 299	1 263 689	946 676	2 423 563	2 205 780	6 839 708
Créances rattachées					55 841					67 717
Provisions					114 551					118 787
Valeurs nettes au bilan					7 395 589					6 788 638

Ventilation des dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée restant à courir :

(En milliers d'euros)	31/12/05					31/12/04 Hors 32-39 et IFRS 4				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)										4 764 845
Dettes envers la clientèle	775 076	1 264 370	1 596 170	1 568 436	5 204 052	732 283	1 198 791	1 461 260	1 372 511	1 959 588
	2 129 044	4 124	2 882	752	2 136 802	1 951 346	3 905	3 631	706	
Total	2 904 120	1 268 494	1 599 052	1 569 188	7 340 854	2 683 629	1 202 696	1 464 891	1 373 217	6 724 433
Dettes Rattachées					6 956					5 018
Valeur au bilan					7 347 810					6 729 451

(En milliers d'euros)	31/12/05				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	115	398			513
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
Émis en France	15 180	4 170			19 350
Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	15 295	4 568	0	0	19 863
Dettes rattachées					55
Valeur au bilan					19 918
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée			62 637	50 794	113 431
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					

Titres et emprunts participatifs	1 143		915		2 058
Total	1 143	0	63 552	50 794	115 489
Dettes rattachées					1 563
Valeur au bilan					117 052

(En milliers d'euros)	31/12/04 Hors 32-39				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	199	85	0	0	284
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
Émis en France	17 312	5 050	0	0	22 362
Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	17 511	5 135	0	0	22 646
Dettes rattachées					55
Valeur au bilan					22 701
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 624	0	50 137	63 294	115 055
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs	1 143	0	915	0	2 058
Total	2 767	0	51 052	63 294	117 113
Dettes rattachées					1 837
Valeur au bilan					118 950

Note 6.4. Couverture du risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêts et de change. – Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

- Couverture de juste valeur : les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de dépôts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

— Instruments financiers dérivés de macro couverture : l'ensemble des instruments dérivés classés dans cette catégorie étant négociés avec une contrepartie externe au palier de consolidation de la Caisse régionale, leur éligibilité au titre de d'instrument de macro couverture Fair Value Hedge (FVH) est donc respectée.

Au 31/12/2005, la mesure de l'efficacité de la relation de couverture, réalisée à partir de l'échéancier du poste de passif des dépôts à vue, est satisfaite tant au niveau des tests prospectifs, en cours de période et rétrospectifs.

— Instruments financiers dérivés de micro couverture : l'efficacité de chacun des instruments financiers dérivés classés en micro couverture a été vérifiée sur la base des éléments suivants :

- éligibilité à la relation de micro couverture FVH : tous les swaps considérés sont prêteurs ou emprunteurs taux fixe contre Euribor, Eonia ou TAM
- corrélation forte entre les périodicités du swap et de l'élément couvert
- corrélation forte entre le notionnel du swap et de l'élément couvert
- corrélation forte entre les dates de maturité du swap et de l'élément couvert
- corrélation forte entre les index de taux du swap et de l'élément couvert
- variations de juste valeur (JV) des flux d'intérêt générés par l'élément couvert oscillent entre (80 % et 125 %) des variations de JV du flux d'intérêts généré par la jambe fixe du swap de couverture

— Les instruments financiers dérivés n'entrant dans aucune de ces catégories ont été classés en trading.

- Couverture de flux de trésorerie : ce type de couverture n'a pas été retenu par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Instruments dérivés de couverture :

(En milliers d'euros)	31/12/05		31/12/04 hors 32-39
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	

Instruments dérivés de couverture de juste valeur	99 480	48 948	
Instruments dérivés de taux d'intérêt	99 480	48 948	
Instruments dérivés de cours de change			
Instruments dérivés sur actions et indices			
Autres instruments dérivés			
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie			
Instruments dérivés de taux d'intérêt			
Instruments dérivés de cours de change			
Instruments dérivés sur actions et indices			
Autres instruments dérivés			
Total instruments dérivés de couverture	99 480	48 948	

(En milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/04 Hors 32-39
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	
Instruments dérivés de couverture			
Micro-couverture			
Dont couverture de juste valeur	6 220	7 661	
Dont couverture de flux de trésorerie			
Dont couverture d'investissements nets à l'étranger			
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	93 260	41 287	
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux trésorerie)			
Total instruments dérivés de couverture	99 480	48 948	

Note 7. – Autres risques.

Les risques décrits ci-dessous font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés au passif du bilan dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

Note 7.1. Risques opérationnels. – Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels.

En 2005, le groupe Crédit agricole a poursuivi la mise en [U+x009c]uvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier.

Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

Note 7.2. Risques juridiques. – Au 31 décembre 2005, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes.

Note 7.3. Assurances et couverture des risques. – Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit les polices couvrant les risques principaux suivants :

Risques	Polices	Principales garanties
Globale de banque		Détournement Escroquerie. Salles de coffre ; Hold-up ; Cambriolage ; Matériel de sécurité et immeuble Distributeurs.

Responsabilité Civile	Courtage	Garantit les conséquences pécuniaires de notre responsabilité en matière d'opérations de courtage (activité d'assurance vie et IARD)
	Exploitation	Garantit les conséquences pécuniaires de notre responsabilité en matière d'accident liée à notre exploitation.
Dommages aux biens	Multirisque bureau	Garantit notre parc immobilier pour les dommages incendie, dégâts des eaux, tempête, accidents, etc.
	Pertes Financières	Garantit la perte d'exploitation ou les frais supplémentaires consécutifs à un sinistre déclaré au titre de la police ci-dessus
	Tous risques machines	Garantit les machines d'une valeur supérieur à 23 k€ dans un sinistre déclaré dans la police Multirisque Bureau.
	Multirisque copropriétés	Garantit notre parc immobilier en copropriétés pour les dommages incendie, dégâts des eaux, tempête, accidents, etc.
Automobile	Flotte	Garantit la flotte automobile pour les accidents, vol, bris de glace, etc. ...

Note 8. – Notes relatives au compte de résultat.

Note 8.1. Produits et Charges d'intérêts.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 487	1 255
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 912	30 679
Sur opérations avec la clientèle	278 252	268 501
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	505	798
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 990	8 333
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	45 199	33 705
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	6 648	7 431
Produits d'intérêts	371 993	350 702
Sur opérations avec les établissements de crédit	50	47
Sur opérations internes au Crédit Agricole	170 247	165 264
Sur opérations avec la clientèle	2 513	1 466
Actifs financiers disponibles à la vente	1 694	637
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	38	3
Sur dettes représentées par un titre	486	671

Sur dettes subordonnées	5 835	6 119
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	24 203	15 734
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	205 066	189 941

Note 8.2. Commissions nettes :

(En milliers d'euros)	31/12/05			31/12/04 hors 32-39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations internes au Crédit Agricole	131	- 32	99	170	- 17	153
		- 5 816	18 414	21 282	- 5 376	15 906
	24 230					
Sur opérations avec la clientèle	30 664	- 215	30 449	27 907	- 228	27 679
Sur opérations sur titres		- 87	- 87	0	- 59	- 59
Sur opérations de change	169	0	169	197	0	197
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	9 852	- 2 200	7 652	4 566	- 2 553	2 013
Prestations de services bancaires et financiers dont :						
Produits nets de gestion d'OPCVM	3 791	- 23	3 768	3 551	- 23	3 528
Produits nets sur moyens de paiement	38 228	- 9 549	28 679	37 070	- 9 262	27 808
Assurances	10 934	0	10 934	9 507	0	9 507
Autres	26 548	- 2	26 546	22 504	- 2	22 502
Produits nets des commissions	144 547	17 924	126 623	126 754	- 17 520	109 234

Note 8.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	4 073	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	137	
Inefficacité des couvertures de juste valeur		
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 211	

Note 8.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Dividendes reçus	18 990	
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	3 303	
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	- 576	
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21 717	

Note 8.5. Produits et charges nets des autres activités :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004 hors 32-39
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	0	0
Autres produits (charges) nets	37 071	37 020
Produits (charges) des autres activités	37 071	37 020

Note 8.6. Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Impôts et taxes	6 758	6 856
Services extérieurs	68 396	69 142
Autres frais administratifs	118 017	109 117
Autres charges	193 151	185 115

Note 8.7. Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	16 926	17 749
Dotations aux provisions pour dépréciation	- 137	- 60
Total	16 789	17 689

Note 8.8. Coût du risque.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Dotations aux provisions	- 93 491	- 92 579
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 86 224	- 89 665
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	- 7 267	- 2 914
Reprises de provisions	95 284	92 999
Reprise des provisions pour dépréciation des prêts et créances	93 787	89 312
Reprise des provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	3	3
Provisions pour risques et charges	1 494	3 684
Variation des provisions	1 793	420
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 17 018	- 11 004
Récupérations sur prêts et créances amorties	- 1 004	- 1 153
Autres pertes	760	1 007
Coût du risque	- 15 469	- 10 730

Note 8.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	926	- 354
Plus-values de cession	1 840	165
Moins-values de cession	- 914	- 518
Titres de capitaux propres consolidés	0	0

Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	926	- 354

Note 8.10. Coûts liés au rapprochement. – Non concernée.

Note 8.11. Impôts.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Charge d'impôt courant	38 198	46 304
Charge d'impôt différé	- 801	- 8 264
Charge d'impôt de la période	37 397	38 040

Note 9. – Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005.

Note 9.1. Caisse, Banques centrales, CCP :

	31/12/05		31/12/04 hors 32-39	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	50 385		49 203	
Banques centrales, CCP	63 755		59 478	
Total	114 140		108 681	

Note 9.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	26 914	
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	125	
Juste valeur au bilan	27 039	
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)		
Titres cotés		
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres cotés	178	
Titres non cotés		
Instruments dérivés	26 736	
Juste valeur au bilan	26 914	

(1) Y compris les OPCVM

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
-----------------------	----------	---------------------

Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)		
Titres cotés		
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres cotés		125
Titres non cotés		
Juste valeur au bilan		125
<i>(1) Y compris les OPCVM</i>		

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 Hors 32-39
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	7 040	
Juste valeur au bilan	7 040	

Note 9.3. Instruments dérivés de couverture. – L'information détaillée est fournie dans le paragraphe relatif à la couverture du risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêts et de change

Note 9.4. Actifs financiers disponibles à la vente : Actifs disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Titres évalués à la Juste Valeur		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)		
Titres cotés		
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres cotés	757 158	
Titres non cotés	40 726	
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (2)	797 884	

(1) Y compris OPCVM.

(2) dont 2 297 k € comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/05			31/12/04 hors 32-39
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				

Actions et autres titres à revenu variable	191 022	16 246		
Titres de participation non consolidés	606 841	265 527		
Créances disponibles à la vente				
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	797 884	281 773		
Impôts différés		- 3 304		
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		278 469		

Note 9.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle.

Note 9.5.1. Prêts et créances sur établissements de crédit.

Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Etablissements de crédit :		
Comptes et prêts	6 158	604
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 157	2 157
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	8 315	2 761
Créances rattachées	14	9
Provisions	0	0
Valeur nette	8 329	2 770
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires	183 163	214 270
Comptes et avances à terme	365 359	407 751
Prêts subordonnés	84 200	84 200
Titres non cotés sur un marché actif	2 825	2 796
Total	635 547	709 017
Créances rattachées	7 238	10 777
Provisions		
Valeur nette	642 785	719 794
Valeur nette au bilan	651 114	722 564

Note 9.5.2. Ventilation des prêts et créances sur la clientèle.

Prêts et créances sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	15 874	17 338
Autres concours à la clientèle	6 704 211	6 010 378
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	22 529	29 154
Comptes ordinaires débiteurs	67 823	71 052
Total	6 810 437	6 127 922
Créances rattachées	48 589	56 941

Provisions	114 551	118 789
Valeurs nettes au bilan	6 744 475	6 066 074
Opérations de crédit bail :		
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Provisions		
Valeurs nettes au bilan	0	0
Total	6 744 475	6 066 074

Note 9.5.3. Provisions inscrites en déduction de l'actif :

(En milliers d'euros)	31/12/04 hors 32-39	01.01 2005	Autres mouvements 01.01 2005	Dotations	Reprises	31/12/05
Sur créances interbancaire	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	118 789	118 789	11 377	93 056	- 108 671	114 551
Dont provisions collectives			6 950	8 979		15 929
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance		3	0	0	- 3	0
Sur autres actifs	640	640	0	147	- 224	563
Total	119 432	119 432	11 377	93 203	- 108 898	115 114

Note 9.6. Dettes sur établissements de crédit.

Note 9.6.1. Dettes sur établissements de crédit :

Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 709	3 684
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	2 709	3 684
Dettes rattachées	32	7
Valeur au bilan	2 741	3 691
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	1 064	58
Comptes et avances à terme	5 200 279	4 761 103
Total	5 201 343	4 761 161
Dettes rattachées	6 042	3 948
Valeur au bilan	5 210 126	4 768 800

Note 9.6.2. Dettes sur la clientèle :

Dettes envers la clientèle

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Comptes ordinaires créditeurs	2 062 169	1 895 674
Comptes d'épargne à régime spécial	33 407	33 240
Autres dettes envers la clientèle	41 226	30 521

Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	2 136 802	1 959 435
Dettes rattachées	882	1 216
Valeur au bilan	2 137 684	1 960 651

Note 9.7. Portefeuille titres.

(En milliers d'euros)	31/12/05						31/12/04					
	Obligations	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation et parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à LT	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation et parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à LT	Total
Titres cotés							115 848	0	0	312 761	4	431 386
Titres non cotés							81 394	0	138 980	0	0	220 601
Créances rattachées							3 766	0	0	34	0	3 800
Provisions							1 228	0	1 015	3 627	0	5 870
Valeurs nettes au bilan							199 780	0	137 965	309 168	4	646 917

Note 9.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres cotés	204 633	
Titres non cotés		
Total		
Créances rattachées		0
Provisions		0
Valeurs nettes au bilan	204 633	

Note 9.9. Dettes représentées par un titre :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/04 hors 32-39
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	513	284
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :		
Émis en France	19 350	22 362
Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	19 863	22 646
Dettes rattachées	55	55

Valeur au bilan	19 918	22 701
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée	113 431	115 054
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs	2 058	2 058
Total	115 489	117 112
Dettes rattachées	1 563	1 838
Valeur au bilan	117 052	118 950

Note 9.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

Impôts différés – Passif	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Actifs disponibles à la vente	6 849	
Couvertures de Flux de Trésorerie	0	
Autres différences temporaires	2 415	
Autres impôts différés passif	18 492	
Total impôt différé passif	27 756	3 295

Impôts différés – Actif	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Provisions pour risques et charges non déductibles	12 886	
Charges à payer non déductibles	1 350	
Couvertures de flux de trésorerie	0	
Autres impôts différés actif	34 788	
Total impôt différé actif	49 024	28 080

Note 9.11. Comptes de régularisation et actifs, passifs divers :

1) Comptes de régularisation et actifs divers :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Autres actifs :	35 417	58 641
Comptes de stocks et emplois divers	73	843
Gestion collective des titres CODEVI		
Débiteurs divers	35 182	55 599
Comptes de règlements	162	2 199
Capital souscrit non versé	0	0
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
Comptes de régularisation	128 269	132 829
Comptes d'encaissement et de transfert	73 018	66 964
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits à recevoir, charges constatées d'avance	55 003	63 492
Charges à répartir	248	421
Autres comptes de régularisation		1 954
Valeur nette au bilan	163 686	191 470

2) Comptes de régularisation et passifs divers :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Autres passifs (1)	36 548	74 522

Comptes de règlements	575	362
Créditeurs divers	30 158	72 261
Versement restant à effectuer sur titres	4 805	1 055
Autres	1 010	844
Comptes de régularisation	70 053	25 463
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	14 966	13 929
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	11	0
Produits constatés d'avance, charges à payer	55 076	11 507
Autres comptes de régularisation		27
Valeur au bilan	106 601	99 985

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

Note 9.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés. – Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 9.13. Participations dans les entreprises mises en équivalence. – Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 9.14. Immeubles de placement :

Immeubles de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/04 hors 32-39	01/01/05	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/05
Immeubles de placement :								
Valeur brute	1 314	1 314			- 1			1 313
Amortissements et provisions	- 402	- 402		- 55				- 457
Valeur nette au bilan	912	912						856

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

Note 9.15. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

(En milliers d'euros)	31/12/04 hors 32-39	01/01/05	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/05
Immobilisations corporelles :								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	209 175	209 175		15 188	- 8 317		- 4 039	212 007
Créances rattachées (1)								
Amortissements et provisions	- 113 600	- 113 600		- 15 062	6 908			- 121 754
Valeur nette au bilan	95 575	95 575	0	127	- 1 409	0	- 4 039	90 253
Immobilisations incorporelles :								
Valeur brute	19 371	19 371		731	- 137			19 965
Amortissements & Provisions	- 16 197	- 16 197		- 1 809	137			- 17 869
Valeur nette au bilan	3 175	3 175	0	- 1 078	0	0	0	2 097

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 9.16. Ecarts d'acquisition. – Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 9.17. Provisions techniques des contrats d'assurance. – La Caisse régionale de Crédit Agricole n'est pas concernée par ce type de provisions.

Note 9.18. Provisions pour risques et charges :

(En milliers d'euros)	31/12/04 hors 32-39	01/01/05	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/05
Risques sur les produits épargne logement	22 014	22 014	0	0	- 1 395	20 619
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	391	391	858	0	- 251	998
Risque opérationnel	12 514	12 514	7 857	- 185	- 1 578	18 608
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 249	1 249	140	- 6	0	1 383
Litiges divers	13 952	13 952	0	- 525	- 225	13 202
Participations	0	0	0	0	0	0
Restructurations	0	0	0	0	0	0
Coûts de mise en [U+x009c]uvre des synergies	0	0	0	0	0	0
Autres risques et charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	50 120	50 120	8 855	- 716	- 3 449	54 810

— Risques sur les contrats épargne logement : Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en [U+x009c]uvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005.

— Provisions pour engagements par signature :

Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés, ou de risques sur autres engagements du hors bilan.

- Provisions pour risques opérationnels : Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en [U+x009c]uvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

— Provisions pour engagements sociaux : Il s'agit essentiellement des provisions relatives à la médaille du travail.

— Provisions pour litiges divers : Il s'agit de provisions consécutives à des litiges fiscaux.

Note 9.19. Capitaux propres :

Note 9.19.1. Composition des capitaux propres. — La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15,25 €) est de 2 649 994.

Le nombre de CCI (d'un nominal de 15,25 €) est de 825 000

Le nombre de CCA (d'un nominal de 15,25 €) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par Crédit Agricole S.A.

Le nombre de ces titres est resté inchangé au cours de l'année 2005.

Note 9.19.2. Actions de préférences. — Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Note 9.19.3. Résultat par action. — Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées. Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice distribuable de l'exercice : 78 294 946,48 €

Bénéfice distribuable aux porteurs de parts sociales : 1 404 496,82 € (3,5 % l'an de la valeur nominale soit 0,53 € pour une part, éligible à l'abattement de 40 %)

Bénéfice distribuable aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement : 4 182 750 000 € (Soit un dividende de 5,07 €, éligible à l'abattement de 40 %)

Bénéfice distribuable aux porteurs de certificats coopératifs d'associés : 5 872 738,17 €

(Soit un dividende de 5,07 € éligible à l'abattement de 40 %).

- Rappel des distributions effectuées sur les 3 années précédentes :

Au titre de l'exercice 2004 :

1 404 496,82 €	aux porteurs de parts sociales, éligible à l'abattement de 50 %
3 118 500,00 €	Aux porteurs de C. C. I., éligible à l'abattement de 50 %
4 378 491,18 €	Aux porteurs de C. C. A. éligible à l'abattement de 50 %

Au titre de l'exercice 2003 :

1 404 496,82 €	aux porteurs de parts sociales, assortis d'un avoir fiscal de	702 248,41 €
2 821 500,00 €	aux porteurs de C. C. I., assortis d'un avoir fiscal de	1 410 750,00 €
3 961 492,02 €	aux porteurs de C. C. A., assortis d'un avoir fiscal de	1 980 746,01 €

Au titre de l'exercice 2002 :

1 404 496,82 €	aux porteurs de parts sociales, assortis d'un avoir fiscal de	702 248,41 €
2 186 250,00 €	aux porteurs de C. C. I., assortis d'un avoir fiscal de	1 093 125,00 €
3 069 577,15 €	aux porteurs de C. C. A., assortis d'un avoir fiscal de	1 534 788,58 €

Note. 9.19.4. Dividendes. – Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Note 9.19.5. Affectations du résultat et fixation du dividende 2005.

Proposition de dividendes : l'affectation du résultat et la fixation du dividende 2005 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes.

Le texte des résolutions sont les suivants :

Cinquième résolution : l'assemblée générale ordinaire constate un report à nouveau négatif de 4 428 376,28 € et décide l'apurement de celui-ci par imputation sur le bénéfice de l'exercice soit :

Bénéfice de l'exercice	82 723 322,76 €
Report à nouveau négatif	4 428 376,28 €
Bénéfice distribuable après apurement	78 294 946,48 €

Sixième résolution : l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide d'affecter ainsi qu'il suit, le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2005, soit 78 294 946,48 € après l'imputation décidée dans la résolution précédente :

1 404 496,82 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,5 % l'an

Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 15 avril 2006.

4 182 750,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2005, soit un dividende de 5,07 € net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1 juin 2006.

5 872 738,17 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2005, soit un dividende de 5,07 € net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1 juin 2006.

Le solde soit 66 834 961,49 € est affecté ainsi :

75 % à la réserve légale soit 50 126 221,12 €,

Le solde soit 16 708 740,37 €, affectation aux réserves facultatives.

Note 10. – Avantages au personnel et autres rémunérations.

Note 10.1. Détail des charges de personnel.

Avantages du personnel – détail des charges :

	31/12/05	31/12/04 hors 32-39
Salaires et traitements	59 059	56 892
Cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	10 018	8 433
Autres charges sociales	22 131	21 091
Intéressement et participation	14 063	10 816

Impôts et taxes sur rémunération	7 175	6 814
Total charges de personnel	112 446	104 046

Note 10.2 Effectif moyen.

Effectif moyen :

Effectif moyen	2005	2004
France	1 780	1 824
Etranger	0	0
Total	1 780	1 824

Note 10.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Note 10.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies. — Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel. Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique les modalités pratiques d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des engagements de retraite et avantages similaires telles que définies par l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ayant couvert ses engagements par une police d'assurance éligible auprès de PREDICA, cette dernière a fourni les éléments chiffrés permettant de servir les tableaux ci-après.

— Variation de la dette actuarielle :

(En milliers d'euros)	2004	2005
Dette actuarielle au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005	23 168	25 562
Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	1 008	1 101
Effet de l'actualisation	1 161	1 353
Cotisations de l'employé		0
Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
Indemnités de cessation d'activité		0
Prestations versées (obligatoire)	-500	-720
(Gains) / pertes actuariels	726	3 056
Dette actuarielle au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005	25 562	30 352

— Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	2004	2005
Coût des services rendus en 2004 et 2005	1 008	1 101
Effet de l'actualisation	1 161	1 354
Rendement attendu des actifs sur la période	-690	-1 068
Amortissement du coût des services passés		0
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	620	2 303
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		0
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 098	3 690

— Variation de juste valeur des actifs des régimes (en cas de fonds externalisés : valorisation des actifs) :

(En milliers d'euros)	2004	2005
Juste valeur des actifs du régime :		
Juste valeur des actifs au 31/12/03 et au 31/12/2004	17 987	25 640
Rendement attendu des actifs	690	1 068
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	106	752
Cotisations de l'employeur	7 190	2 890
Cotisations de l'employé	0	0
Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	166	-31
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées	-500	-720
Juste valeur des actifs au 31/12/04 et au 31/12/2005	25 640	29 599

— Variations de provision :

(En milliers d'euros)	2004	2005
Provision/ actifs		
Situation financière nette au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005	25 562	30 352
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0
(Provisions) / actifs au 31/12/04 et au 31/12/05	25 562	30 352
Juste valeur des actifs	25 640	29 599
Situation financière nette (passif) / actif au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005	78	-754

— Réconciliation :

(En milliers d'euros)	2004	2005
(Provisions) / actifs au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004	-5 180	78
Cotisations de l'employeur	7 190	2 890
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	166	-31
Paiements directs de l'employeur	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 098	-3 691
Situation financière nette bilan (passif) / actif au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005	78	-754

(Cette somme de 754K€ est inscrite dans un compte de charges à payer)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes précise que les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

— Rendement des actifs des régimes : Hypothèses actuarielles utilisées en 2005 :

- les taux d'actualisation – 4,90% IFC – 4,50% Retraite complémentaire cadres direction - 4,23% FOMUGEI ;
- les taux de rendement attendus des actifs du régime respectivement 4%, 4,19% et 4,30% ;
- les taux attendus d'augmentation des salaires - >30 ans : 4% - <30 ; 50> : 3% - >50ans : 2,5% ;
- table de mortalité INSEE 98 F.

Note 10.5. Autres engagements sociaux. — Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au titre de ces engagements sociaux (médaillon du travail) s'élèvent à 1.383 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2005.

Note 10.6. Paiements à base d'actions. — Non concernée

Note 10.7. Rémunérations de dirigeants : les avantages à court terme pour le président, le vice président et les cadres de direction (charges payées sur l'exercice) sont les suivants :

Nature	2005
Traitements et les salaires,	1 780

Avantages en nature voiture et logement,	160
Primes de diplômes, mariage, naissance,	0
Gratification,	252
Supplément familial et salaire unique,	4
Les cotisations aux organismes sociaux,	937
Intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice,	135
Tickets restaurants,	0
Participation au restaurant d'entreprise,	1
Prime de transport,	0
Remboursement des frais professionnels	9

Avantages postérieurs à l'emploi : président, vice président, cadres de direction :

— Variation de la dette actuarielle :

Nature	2005
Taux actualisation retenu en 2004	
Dette actuarielle au 31 décembre 2004 (obligatoire)	4,50%
Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	14 345
Effet de l'actualisation	635
Modification / Réduction / liquidation de plan	785
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	
Indemnités de cessation d'activité	
Prestations versées (obligatoire)	-578
(Gains) / pertes actuariels	2 179
Dette actuarielle au 31 décembre 2005	17 365

— Charge comptabilisée :

Nature	2005
Rendement attendu des actifs annualisé	4,30%
Coût des services rendus en 2005	635
Effet de l'actualisation	785
Rendement attendu des actifs sur la période	-621
Amortissement du coût des services passés	
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	973
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 772

— Juste valeur des actifs du régime (en cas de fonds externalisés : valorisation des actifs) :

Nature	2005
Juste valeur des actifs au 31 décembre 2004	14 480
Rendement attendu des actifs	621
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	1 205
Cotisations de l'employeur	1 772
Cotisations de l'employé	0
Modification / Réduction / liquidation de plan	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0

Indemnités de cessation d'activité	0
Prestations versées	-578
Juste valeur des actifs au 31 décembre 2005	17 412

— Variation de la provision :

Nature	2005
Situation financière nette au 31 décembre 2005	17 365
Coût des services passés non comptabilisés	0
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0
(Provisions) / actifs au 31 décembre 2005	17 365
Juste valeur des actifs	17 412
Situation financière nette (passif) / actif au 31 décembre 2005	47

— Réconciliation :

Nature	2005
(Provisions) / actifs au 31 décembre 2004	135
Cotisations de l'employeur	1 772
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-88
Paiements directs de l'employeur	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 772
Situation financière nette (passif) / actif au 31 décembre 2005	47

Note 11. — Engagements de financement et de garantie.

	31/12/05	31/12/04
Engagements donnés	1 527 032	1 590 869
Engagements de financement	1 119 482	1 230 450
Engagements en faveur d'établissements de crédit (hors CA)	0	0
Engagements internes au Crédit Agricole	0	145 714
Engagements en faveur de la clientèle	1 119 482	1 084 736
Engagements de garantie	405 565	358 787
Engagements d'ordre d'établissements de crédit (hors CA)	5 105	7 641
Engagements internes au Crédit Agricole	9 642	8 642
Engagements d'ordre de la clientèle	390 818	342 504
Engagements sur titres	1 985	1 632
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à livrer au Crédit Agricole	0	0
Autres engagements donnés sur titres	1 985	1 632
Engagements reçus	1 525 651	1 239 306
Engagements de financement	1 147	3 315
Engagements reçus d'établissements de crédit (hors CA)	0	0
Engagements internes au Crédit Agricole	1 147	3 315
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	1 522 519	1 234 359
Engagements reçus d'établissements de crédit (hors CA)	188 040	157 802
Engagements internes au Crédit Agricole	124 199	131 494
Engagements reçus de la clientèle	1 210 280	945 063
Engagements sur titres	1 985	1 632

Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à recevoir du Crédit Agricole	0	0
Autres engagements reçus	1 985	1 632

Note 12. — Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

— Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au cout amorti :

En KEUR	31/12/05		31/12/04	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs financiers :				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	651 114	578 160		
Prêts et créances sur la clientèle	6 744 475	6 938 225		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	204 633	216 916		
Immeubles de placement	856	856		
Passifs financiers :				
Dettes envers les établissements de crédits	5 210 126	5 933 862		
Dettes envers la clientèle	2 137 684	2 137 684		
Dettes représentées par un titre	19 918	19 918		
Dettes subordonnées	117 052	117 127		

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

Note 13. — Événements postérieurs à la clôture.

Néant

Note 14. — Périmètre au 31 décembre 2005.

Liste des Caisses Locales	Adresse	Président
Les Abrets	37, rue Jean Jannin - 38490 Les Abrets	Gérard Seigle-vatte
Allevard	3, rue des écoles - 38580 Allevard	Jacques Font
Anneyron	9, Place Rambeau - 26140 Anneyron	Guy Sauvajon
Aubenas	4, rue Lesin Lacoste - 07201 Aubenas	Jean François Berthon

Les Avenieres	9, avenue Périerlat - 38630 Les Avenières	Joseph Berger
Beaurepaire	18, Place Yves Pagneux - 38270 Beaurepaire	Jean Louis Poncet
La Bievre	2, rue de la république - 38260 La Cote Saint André	Jean Pierre Veyron-Churlet
Bourdeaux	Route de Crest - 26460 Bourdeaux	Geneviève Armand
Bourg d'Oisans	50, avenue de la république - 38520 Bourg d'Oisans	Régis Laffay
Bourg de Peage	34, rue du Docteur Eynard - 26300 Bourg de Péage	Gérard Roch
Bourg Saint Andeol	5, Place du champ de Mars - 07700 Bourg St Andéol	Michel Canaud
Bourgoin -Jallieu	60, rue de la république - 38300 Bourgoin-jallieu	Michel Saugey
Les Boutieres	Rue de la Poste - 07160 Le cheylas	Solange Roure
Buis les Baronnies	17, bd Aristide Briand - 26170 Buis les Baronnies	Gérard Truphemus
Chabeuil	Route de Crest - 26120 Chabeuil	Gisèle Sibeud
La Chapelle en Vercors	Av des Grands Goulets - 26420 La Chapelle en Vercors	Robert Mazet
Chartreuse	Place de la Fontaine - 38380 Saint Laurent du Pont	Claude Francillon
Cremieu	10, cours Baron Raverat -38460 Crémieu	Jean Claude Griot
Crest	Avenue Georges Clémenceau - 26400 Crest	Bernard Pelissier
Die	Place de la république - 26150 Die	André Aubanel
Dieulefit	Rue Malautière - 26220 Dieulefit	Marc Raspail
Le Grand Lemps	34, rue de la République - 38690 Le Grand Lemps	Philippe Glandu
Grenoble et environs	3-5 rue Narvik - 38000 Grenoble	Michel Plante
Grignan- Taulignan	Rue sous les remparts - 26230 Grignan	André Motte
Haut-Gresivaudan	Avenue de la Gare - 38530 Pontcharra	François Jacob
Les Hauts Plateaux	Le Village - 07470 Coucouron	Joseph Peyronnet
Hauterives	Grande Rue - 26390 Hauterives	Solange Milan
Heyrieux	Avenue de la république - 38540 Heyrieux	Annie Nemoz
Joyeuse	Route Nationale - 07260 Joyeuse	Roger Teissandier
Lamastre	Place Rampon - 07270 Lamastre	Yves Morfin
Largentiere	Rue Camille Vielfaure - 07110 Largentièrre	Pierre Mollier
Loriol-Livron	9, avenue du Général de Gaulle - 26270 Loriol	Philippe Metifiot
Luc En Diois	Route Nationale - 26310 Luc en Diois	Marie- Armelle Mancip
Mens- Clelles	Rue du Pas de l'Aiguille - 38710 Mens	Bernard CLavel
Meyzieu-Pont de Cheruy	53 Rue de la République - 69330 Meyzieu	Lucien Barge
Montelimar	11, Place du théâtre - 26200 Montélimar	Line Luizet
Morestel	Rue Claude Rochas - 38510 Morestel	René Gippet
La Mure	2, avenue Chion Ducollet - 38350 la Mure	Patricia Luyat
Nyons	12, Place de la libération - 26110 Nyons	Jacques Rouit
Pierrelatte	Rue du Docteur Jaume - 26700 Pierrelatte	Xavier REgnier-Vigouroux
Pont de Beauvoisin	Place du Professeur Trillat - 38480 Pont de Beauvoisin	Gérard Gallien
Privas	7, cours du Palais - 07000 Privas	Claude Giraud
Romans	Place Jean Jaurès - 26100 Romans	Jean-Michel Cotte
Roussillon	96 rue de la république - 38550 Péage de Roussillon	Nathalie Peyrachon
Ruoms	39, Route Nationale - 07120 Ruoms	Jean Pouzache
Saint Agreve	3, rue du Docteur Tourasse - 07320 Saint Agrève	Michel Falchero
Saint Felicien	Rue Charles Forot - 07410 Saint Félicien	Philippe Costet
St Geoire en Valdaine	Place Professeur Trillat - 38480 Pont de Beauvoisin	Christiane Blanc-Mathieu
St Georges d'Esperanche	Rue Marchande - 38790 St Georges d'Espérance	Michel Vignat
St Jean de Bournay	8, rue Hector Berlioz - 38440 St Jean de Bournay	Fabrice Hua
St Jean en Royans	Place du champ de Mars - 26190 St Jean en Royans	Claude Chaleon
St Marcellin	14-16 Boulevard Riondel - 38160 Saint Marcellin	Jean Claude Darlet

St Paul Trois Chateaux	Place de la libération - 26130 St Paul trois Châteaux	Annie Roux
St Peray	Place de l'Hôtel de Ville - 07130 Saint Péray	André Damet
St Sauveur les Ollieres	Rue des Ecoles - 07790 St Sauveur de Montagut	André Moins
St Symphorien d'Ozon	9, quai Hector Berlioz - 69360 St Symphorien d'Ozpn	Daniel JENIN
Saint Vallier	1, Place Aristide Briand - 26240 Saint Vallier	Gilbert Couix
Sarras-Andance	Avenue du Vivarais - 07370 Sarras	Jean-Noël Boucherand
Sederon	Route Nationale - 26560 Sederon	Gilbert Caussade
Suze-Tulette	Avenue des Côtes du Rhône - 26790 Suze la Rousse	Claude Pascalin
Tain l'Hermitage	35, avenue Jean Jaurès - 26600 Tain l'Hermitage	Charles Pallandre
Le Teil	36, rue République - 07400 Le Teil	Jean Pierre Giacomazzi
La Tour Du Pin	5, Place de la Nation - 38110 La Tour du Pin	Georges Durand
Tournon	Place des graviers - 07300 Tournon	Guy-Noël Devambez
Tullins	85, Place Jean Jaurès -38210 Tullins	Patrick Coing-Gillet-Daguet
Valence et sa region	290, rue Faventines - 26000 Valence	Jean-Claude Brit
Vallon Pont d'Arc	Rue Jean Jaurès - 07750 Vallon Pont d'Arc	Gilbert Duffes
Les Vans	Avenue Ferdinand Nadal - 07140 Les Vans	Jean-Marie Laganier
Vernoux	Avenue Vincent d'Indy - 07240 Vernoux	Philippe Chabanas
La Verpillere	465, rue de la république - 38290 La Verpillère	Hugues Chatain
Vienne	9, Place Miremont - 38200 Vienne	Jean-Paul Chavas
Vif	Rue du Polygone - 38450 Vif	Christine Pelissard
Villard de Lans	Avenue du Général de Gaulle - 38250 Villard de Lans	Pierre Degoumois
Villeneuve de Berg	Place de l'esplanade - 07170 Villeneuve de Berg	Maurice Bousquet
Vinay	10, rue Auguste Favot - 38470 Vinay	Monique Faure
Virieu sur Bourbre	5, Place de la Nation - 38110 La Tour du Pin	René Thuderoz
Voiron	1, Place Général Leclerc - 38500 Voiron	Antoine Veyron
La Voulte	4, rue Boissy d'Anglas - 07800 La Voulte	Jacques Dortel
Cl Developpmt Drome	290, rue faventines - 26950 Valence cedex 9	André Aubanel
Cl Developpmt Ardeche	Av. de l'Europe Unie BP205 - 07002 Privas Cedex	Joseph Peyronnet
Cl Developpmt Isere	15-17, rue Paul Claudel BP67 - 38041 Grenoble	Jean-Paul Chavas
Cl de l'Isere	15-17, rue Paul Claudel BP67 - 38041 Grenoble	André Jaillet

Outre les caisses locales, les entités consolidées sont les suivantes :

— La S.C.I. Hautes Faventines contrôlée à 99,96% ayant commerce l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement à la CRCAM Sid Rhône Alpes et leur gestion.

— La S.C.I. du Vivarais contrôlée à 100% ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement à la CRCAM Sid Rhône Alpes et leur gestion.

— La S.C.I. Créagrisère contrôlée à 100%, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement à la CRCAM Sid Rhône Alpes et leur gestion.

— Le G.I.E. AMT contrôlé à 16,67%, ce G.I.E. a en charge l'ensemble des prestations informatiques (études et production) de la Caisse régionale.

Les autres membres de ce G.I.E. sont les Caisses régionales du Centre Est, de Loire-Haute Loire, des Savoie, de Champagne-Bourgogne et de Provence Côte d'Azur.

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/05	% De contrôle		% D'intérêt	
			31/12/05	31/12/04	31/12/05	31/12/04
S.C.I. hautes faventines	France	Intégration globale	99,96	99,96	99,96	99,96
S.C.I. du Vivarais	France	Intégration globale	100	100	100	100
S.C.I. Créagrisère	France	Intégration globale	100	100	100	100
G.I.E. AMT	France	Intégration proportionnelle	16,67	16,67	16,67	16,67

C. Informations financières consolidées selon les normes IFRS avec données comparatives à normes constantes.

Préambule.

Cf. Partie B.

I. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/05	31/12/04 complet
Intérêts et produits assimilés	6.1	371 993	353 242
Intérêts et charges assimilés	6.1	-205 066	-190 568
Commissions (produits)	6.2	144 547	126 754
Commissions (charges)	6.2	-17 924	-17 520
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	4 211	-1 972
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.3.1	21 717	10 674
+ Produits des autres activités	6.4	38 591	38 014
Charges des autres activités	6.4	-1 520	-994
Produit net bancaire		356 549	317 630
Charges générales d'exploitation	6.4.1	-193 151	-185 115
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6.4.2	-16 789	-17 689
Résultat brut d'exploitation		146 609	114 826
Coût du risque	6.4.3	-15 469	-8 821
Résultat d'exploitation		131 140	106 005
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.4.4	926	-354
Coûts liés au rapprochement		0	0
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
Résultat avant impôt		132 066	105 651
- Impôts sur les bénéfices	6.4.5	-37 397	-38 040
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat net		94 669	67 611
Intérêts minoritaires		-1	-1
Résultat net – part du groupe		94 670	67 612

II. — Bilan.

(En milliers d'euros.)

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/05	31/12/04 y compris 32- 39
Caisse, banques centrales, C.C.P		114 140	108 661
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	06.5.1	27 039	7 030
Instruments dérivés de couverture		99 480	72 772
Actifs financiers disponibles à la vente	6.5.2	797 884	715 204

Capitaux propres au 31 décembre 2003 normes françaises	100 598	190 330		369 771				60 163	720 862
Changement de méthodes comptables				-3 415					-3 415
Incidence de l'adoption des normes IFRS (hors 32 et 39 et IFRS4)			-223	20 328					2 0105
Capitaux propres au 1er janvier 2004	100 598	190 330	-223	386 684	0	0	0	6 0163	737 552
Variation de capital	-124								-124
Variation des titres auto-détenus			-4						-4
Dividendes versés en 2004				-9070					-9070
Résultat n-1				60 163				-60 163	0
Résultat 31 décembre 2004								65 406	65 406
Restructuration des lignes métier du groupe									0
Autres variations									0
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors normes 32 et 39 et IFRS 4)	100 474	190 330	-227	437 777	0	0	0	65 406	793 760
Incidence de l'adoption des normes IFRS (32 et 39 et IFRS4)				-7 616		228 010	1041	2 206	223 641
Capitaux propres au 1er janvier 2004	100 474	190 330	-227	430 161	0	228 010	1 041	67 612	1 017 401
Changement de méthode comptable net d'impôt différé				0					0
Variation de capital	18 484								18 484
Variation des titres auto-détenus			34						34
Dividendes versés en 2005				-12001					-12 001
Résultat 31 décembre 2005				67612				-67 612	0
Restructuration des lignes métier du groupe								94 670	94 670
Variation d'évaluation des AFS						50 459			0
Dividendes reçus				2221					50459

Autres variations									2 221
Capitaux propres au 31 décembre 2005	118 958	190 330	-193	487 993	0	278 469	10 141	94 670	1 171 268

IV. — Notes annexes.

Note 1. — Principes et méthodes comptables.

Cf. partie B.

Note 2. — Principes et méthodes de consolidation.

Cf. partie B.

Note 3. — Impacts de la conversion aux normes IAS 32, 39 et IFRS 4.

Note 3.1. Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS (y compris normes IAS 32, 39 et IFRS 4).

En milliers d'euros	Normes françaises 31/12/04	Reclassements IFRS	Impacts résultats	Normes IFRS 31/12/04 (hors IAS 32, 39)
Produit net bancaire	319 908	-693	-1 585	317 630
Charges générales d'exploitation (-)	-185 538		423	-185 115
Dotation/reprise sur amortissement et provisions des immobilisations d'exploitation (+/-)	-17 689			-17 689
Résultat brut d'exploitation	116 681	-693	-1 162	114 826
Coût du risque (-)	-11 078	348	1 909	-8 821
Résultat d'exploitation	105 603	-345	747	106 005
Quote-part des résultats net des entreprises mises en équivalence (+/-)				0
Gains ou pertes sur autres actifs (+/-)	-1 044	690		-354
Coûts liés au rapprochement				0
Résultat exceptionnel	466		-466	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux	345	-345		0
Résultat avant impôts	105 370	0		105 651
Impôt sur le résultat	-39 729		281	-38 040
Résultat net de l'exercice	65 641	0	1 689	67 611
Intérêts minoritaires (+/-)	-1		1 970	-1
Résultat net - part du groupe	65 642	0	-236	67 612

Note 3.2. Impacts sur les capitaux propres part du groupe au 1er janvier 2005.

Impacts sur Capitaux Propres Non Recyclables	23 112
FRBG & Provisions pour risques et charges (IAS 39)	10 660
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39)	4 583
Réévaluation des dérivés (IAS 39)	-5 228
Couverture de juste valeur (IAS 39)	1 690
Impôts différés (IAS 12)	9 428

Actions propres et stocks options (IFRS 2 - IAS 32)	-227
Autres	2 206
Impacts sur Capitaux Propres Variables	228 010
Titres disponibles à la vente (IAS 39)	228 010
Micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Macro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Impacts sur Capitaux Propres Amortissables	-7 616
Day one profit (IAS 39)	0
Commissions (IAS 39)	0
Provisions sur risque de crédit - Actualisation (IAS 39) nets d'id	-7 616
Autres impacts	0
Quote part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	0
Impacts référentiel complet IAS/IFRS au 01/01/05	243 506

La seule différence avec le tableau publié en septembre 2005 consiste à déduire les actions propres (-227 au 1er janvier 2005.)

Note 4. — Notes relatives au compte de résultat.

Note 4.1. Produits et charges d'intérêts :

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 487	1 255
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 912	30 679
Sur opérations avec la clientèle	278 252	268 501
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	505	798
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 990	8 333
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	45 199	36 245
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	6 648	7 431
Produits d'intérêts	371 993	353 242
Sur opérations avec les établissements de crédit	50	47
Sur opérations internes au Crédit Agricole	170 247	165 264
Sur opérations avec la clientèle	2 513	1 466
Actifs financiers disponibles à la vente	1 694	637
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	38	3
Sur dettes représentées par un titre	486	671
Sur dettes subordonnées	5 835	6 119
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	24 203	16 361
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	205 066	190 568

Note 4.2. Commissions nettes :

(En milliers d'euros)	31/12/05			31/12/04 hors 32-39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	131	-32	99	170	-17	153
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 230	-5 816	18 414	21 282	-5 376	15 906
Sur opérations avec la clientèle	30 664	-215	30 449	27 907	-228	27 679
Sur opérations sur titres		-87	-87	0	-59	-59
Sur opérations de change	169	0	169	197	0	197
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	9 852	-2 200	7 652	4 566	-2 553	2 013
Prestations de services bancaires et financiers dont :						
Produits nets de gestion d'OPCVM	3 791	-23	3 768	3 551	-23	3 528
Produits nets sur moyens de paiement	38 228	-9 549	28 679	37 070	-9 262	27 808
Assurances	10 934	0	10 934	9 507	0	9 507
Autres	26 548	-2	26 546	22 504	-2	22 502
Produits nets des commissions	144 547	17 924	126 623	126 754	-17 520	109 234

Note 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	4 073	-1 820
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	137	2
Inefficacité des couvertures de Juste Valeur	1	-154
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 211	-1 972

Note 4.3.1. Gains ou pertes sur actifs financiers disponible à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39
Dividendes reçus	18 990	13 289
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	3 303	-1 104
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-576	-1 511
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21 717	10 674

Note 4.4. Produits et charges des autres activités :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	37 071	37 020
Produits (charges) des autres activités	37 071	37 020

Note 4.4.1. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39
Impôts et taxes	6 758	6 856
Services extérieurs	68 396	69 142
Autres frais administratifs	118 017	109 117
Autres charges	193 151	185 115

Note 4.4.2. Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	16 926	17 749
Dotations aux provisions pour dépréciation	-137	-60
Total	16 789	17 689

Note 4.3. Coût du risque :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/05 y compris 32-39
Dotations aux provisions	-93 491	-92 584
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-86 224	-89 670
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	-7 267	-2 914
Reprises de provisions	95 284	94 913
Reprise des provisions pour dépréciation des prêts et créances	93 787	91 226
Reprise des provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	3	3
Provisions pour risques et charges	1 494	3 684
Variation des provisions	1 793	2 239
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-17 018	-11 004
Récupérations sur prêts et créances amorties	-1 004	-1 153
Autres pertes	760	1 007
Coût du risque	-15 469	-8 821

Note 4.4. Gains et pertes sur autre actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	926	-354

Plus-values de cession	1840	165
Moins-values de cession	-914	-518
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	926	-354

Note 4.4.5. Impôts.

Charges d'impôts :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39 et IFRS 4
Charge d'impôt courant	38 198	46 304
Charge d'impôt différé	-801	-8 264
Charge d'impôt de la période	37 397	38 040

Note 5. — Notes relatives au bilan au 31 décembre 2005.

Note 5.1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par défaut.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39 et IFRS 4
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	26 914	6 450
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	125	680
Juste valeur au bilan	27 039	7 130
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39 et IFRS 4
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)		
Titres cotés		
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres cotés	178	105
Titres non cotés		
Instruments dérivés	26 736	6 345
Juste valeur au bilan	26 914	6 450

(1) Y compris les OPCVM.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/2004 y compris 32-39
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)		
Titres cotés		
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres cotés	125	
Titres non cotés		
Juste valeur au bilan	125	680

(1) Y compris les OPCVM

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	7 040	5 671
Juste valeur au bilan	7 040	5 671

Note 5.2. Actifs financiers disponibles à la vente.

Ventilation des actifs disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39 et IFRS 4
Titres évalués à la Juste Valeur		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)		
Titres cotés		
Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres cotés	757 158	
Titres non cotés	40 746	
Total des titres disponibles à la vente	797 884	715 150
Total des créances disponibles à la vente		54
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (2)	797 884	715 204

(1) Y compris OPCVM.

(2) Dont 2 297 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances (1 511 K€ au 31 décembre 2004).

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/05			31/12/04 y compris 32-39		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	606 841	265 527				
Obligations et autres titres à revenu fixe	191 022	16 246				
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés						
Créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	797 884	281 773		715 204		
Impôts différés		-3 304				
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	797 884	278 469		715 204		

Note 5.3. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle.

Note 5.3.1. Prêts et créances sur établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39
Etablissements de crédit :		
Comptes et prêts	6 158	604
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 157	2 157
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	8 315	2 761
Créances rattachées	14	9
Provisions		
Valeur nette	8 329	2 770
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires	183 163	214 270
Comptes et avances à terme	365 359	407 751
Prêts subordonnés	84 200	84 200
Titres non cotés sur un marché actif	2 825	2 796
Total	635 547	709 017
Créances rattachées	7 238	10 777
Provisions		
Valeur nette	642 785	719 794
Valeur nette au bilan	651 114	722 564

Note 5.3.2. Prêts et créances sur la clientèle.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32-39 et IFRS 4
Opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	15 874	17 338
Autres concours à la clientèle	6 704 211	6 012 307
Titres reçus en pension livrée		

Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	22 529	29 154
Comptes ordinaires débiteurs	67 823	71 052
Total	6 810 37	6 129 851
Créances rattachées	48 589	56 941
Provisions	114 551	118 789
Valeurs nettes au bilan	6 744 475	6 068 003
Opérations de crédit bail :		
Crédit-bail immobilier	0	0
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	0	0
Total	0	0
Créances rattachées	0	0
Provisions	0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0
Total	6 744 475	6 068 003

Note 5.4. Provisions inscrites en déduction de l'actif.

(En milliers d'euros)	31/12/04 y compris 32-39 et IFRS 4	01/01/05	Autres mouvements 01/01/05	Dotations	Reprises	31/12/05
Sur créances interbancaire	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	118 789	118 789	11 377	93 056	-108 671	114 551
Dont provisions collectives	5 163	5 163	6 950	8 979	-5 163	15 929
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance		3	0	0	-3	0
Sur autres actifs	640	640	0	147	-224	563
Total	119 432	119 432	11 377	93 203	-108 898	115 114

Note 5.5. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.

Note 5.5.1. Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32 – 39
Etablissements de crédit :		
Comptes et emprunts	2 709	3 684
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	2 709	3 684
Dettes rattachées	32	7
Valeur au bilan	2 741	3 691
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires créditeurs	1 064	58
Comptes et avances à terme	5 200 279	4 761 103
Total	5 201 343	4 761 161
Dettes rattachées	6 042	3 948
Valeur au bilan	5 210 126	4 768 800

Note 5.5.2. Dettes envers la clientèle.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32 – 39
Comptes ordinaires créditeurs	2 062 169	1 895 674
Comptes d'épargne à régime spécial	33 407	33 240
Autres dettes envers la clientèle	41 226	30 251
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	2 136 802	1 959 435
Dettes rattachées	882	1 216
Valeur au bilan	2 137 684	1 960 651

Note 5.6. Dettes représentées par un titre.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32 – 39
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	513	284
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :		
Émis en France	19 350	22 362
Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	19 863	22 646
Dettes rattachées	55	55
Valeur au bilan	19 918	22 701
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée	113 431	115 054
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs	2 058	2 058
Total	115 489	117 112
Dettes rattachées	1 563	1 838
Valeur au bilan	117 052	118 950

Note 5.7. Comptes de régularisation actif, passif et divers.

(En milliers d'euros)	31/12/05	31/12/04 y compris 32 – 39
Autres actifs :	35 417	57 974
Comptes de stocks et emplois divers	73	176
Gestion collective des titres CODEVI		
Débiteurs divers	35 182	55 599
Comptes de règlements	162	2 199
Capital souscrit non versé	0	0

Immobilisations corporelles d'exploitation :								
Valeur brute	209 175	209 175		15 188	-8 317		-4 039	212 007
Créances rattachées (1)								
Amortissements et provisions	-113600			-15 062	6 908			-121754
		-113600						
Valeur nette au bilan	95 575	95 575	0	127	-1 409	0	-4 039	90 253
Immobilisations incorporelles :								
Valeur brute	19 371			731	-137			19 965
Amortissements et provisions	-16 197			-1 809	137			-17 869
Valeur nette au bilan	3 175	0	0	-1 078	0	0	0	2 097

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 5.12. Ecarts d'acquisition. — La Caisse régionale Sud Rhône Alpes n'est pas concernée.

Note 5.13. Provisions pour risques et charges.

(En milliers d'euros)	31/12/04 y compris 32 - 39	01/01/05	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/05
Risques sur les produits épargne logement	22 014	22 014	0	0	-1 395	20 619
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	391	391	858	0	-251	998
Risque opérationnel	12 514	12 514	7 857	-185	-1 578	18 608
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 249	1 249	140	-6	0	1 383
Litiges divers	13 952	13 952	0	-525	-225	13 202
Participations	0	0	0	0	0	0
Restructurations	0	0	0	0	0	0
Coûts de mise en [U+x009c]uvre des synergies	0	0	0	0	0	0
Autres risques et charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	50 120	50 120	8 855	-716	-3 449	54 810

0603193